



MAYENNE
communauté

Bureau du mardi 9 avril 2024 à 18 h

Compte rendu

Thème

1 – 18 h Présentation ENEDIS Didier CHAMPLIN

Les éléments vous seront présentés durant la séance.

Explication de la connexion au portail collectivité locale et des possibilités d'accès.

- Accès au recensement des coupures de courant prévues et des travaux en cours.
- Accès à la cartographie des capacités : permet de visualiser les raccordements afin de vérifier la faisabilité ou pas d'un projet.
- Accès à la cartographie pour les consommations : vue des voiries
- Accès à un simulateur de raccordement
- Accès au parc des compteurs

L'espace mesure et service est utilisé par Joe WESTON, conseiller en énergie partagé dans le cadre de ses missions.

Ce service est mis à disposition gratuitement. Il permet l'analyse des données pour les collectivités.

Les règles d'accès sont soumises à RGPD et nécessitent l'accord des collectivités.

Il est possible, grâce à ce service, de mettre des alertes au niveau du suivi de l'éclairage public.

Joe WESTON : « Cet outil est la première source permettant des économies. Lorsque j'interviens sur votre collectivité, j'effectue un bilan énergétique. A la fin de chaque bilan, je réalise une synthèse de vos contrats et des puissances souscrites. Dans la continuité, je propose une étude économique. Si vous n'avez pas encore de compte, lors de mon passage dans votre collectivité, j'ajoute systématiquement à mon espace les collectivités liées à mon périmètre d'intervention. »

Didier CHAMPLIN : « Je rappelle que nous sommes soumis à RGPD et le compte doit être créé à votre initiative. »

Patrick SOUTIF : « Nous avons créé un compte sur le portail. Lors de l'étude avec Joe, nous avons constaté que la puissance souscrite pour notre salle était trop importante. Nous avons pu réduire grâce à l'application. L'utilisation est simple. »

Jean-Marie MARIOTON : « Juste une petite précision sur l'éclairage public, il est soumis à variation. »

Didier CHAMPLIN : « Il faudra vérifier s'il est possible de comparer ces variations de puissances d'un jour à l'autre. Je poserai la question. »

Délibérations du bureau

2 - Marchés publics – Identités d'équipement et de service et conception d'un portail culturel pour le pôle intercommunal culture et jeunesse de Lassay-les-Châteaux (24SER05) – MAPA - Autorisation de signature
Patrick SOUTIF

Au vu du montant du marché (16 000 €) et considérant les nouvelles délégations, ce marché passe en délégation du Président.

Délibération adoptée à l'unanimité

3 - Marchés publics – Maîtrise d'œuvre pour des travaux de réaménagement des bassins du camping intercommunal (22MOE10)- Avenant n°2- MAPA - Autorisation de signature
Patrick SOUTIF

Cet avenant est reporté au mois de mai.

Délibération reportée

4 - Finances – Régie de recettes pour le conservatoire de musique et danse de Mayenne Communauté et des studios musiques actuelles la Boussole – Avenant n°4
Patrick SOUTIF

Par délibération programmée au conseil du 18 avril prochain une convention pour la mise en place d'une billetterie en ligne sera proposée dans le cadre des concerts organisés par le conservatoire de musique.

Il vous est proposé d'intervenir par avenant 4 sur l'acte de création de la régie du conservatoire pour ajouter comme mode d'encaissement les paiements en ligne.

Il est signalé que cet acte modificatif a été proposé au comptable public le 5 avril dernier.

Délibération adoptée à l'unanimité

Sujets soumis à arbitrage

5 - Tarifs du service jeunesse

Magali D'ARGENTRE

Les tarifs des activités du service jeunesse, ados'com et espace jeunes, devaient être refondus pour cet été. Les mouvements de personnels dans la direction n'ont pas permis cette évolution pour cet été, un travail va démarrer pour une mise en œuvre en janvier 2025.

Malgré tout, il est nécessaire de créer des tarifs de paiement en plusieurs fois pour les séjours et d'augmenter les tarifs. Il vous est proposé une augmentation de 3,7% pour les activités et de 5 ou 15 € pour les séjours.

Voici les nouveaux tarifs proposés :

| Proposition tarifs service jeunesse A compter 1er juillet 2024 | Tarif 1 | | Tarif 2 | | Tarif 3 | |
|---|-------------|------------------|----------------------|------------------|--------------|------------------|
| | QF < 800 € | | 800 € < QF < 1 200 € | | QF > 1 200 € | |
| | tarifs 2023 | proposition 2024 | tarifs 2023 | proposition 2024 | tarifs 2023 | proposition 2024 |
| Cotisation annuelle MC | 10,00 € | 10,00 € | 10,00 € | 10,00 € | 10,00 € | 10,00 € |
| Cotisation annuelle HORS MC | 15,00 € | 15,00 € | 15,00 € | 15,00 € | 15,00 € | 15,00 € |

| | | | | | | |
|----------------------------------|-----------------------------|----------|-----------------------------|----------|-----------------------------|----------|
| Cotisation de sept à décembre | 5,00 € | 5,00 € | 5,00 € | 5,00 € | 5,00 € | 5,00 € |
| Activités itinérantes gratuites | Incluses avec la cotisation | | Incluses avec la cotisation | | Incluses avec la cotisation | |
| Veillée | 3,60 € | 3,80 € | 4,60 € | 4,80 € | 5,10 € | 5,30 € |
| Séjour ski | 350,00 € | 365,00 € | 360,00 € | 375,00 € | 370,00 € | 385,00 € |
| Mini camps (5 jours + 4 nuits) | 125,00 € | 130,00 € | 135,00 € | 140,00 € | 145,00 € | 150,00 € |
| Sortie 1 (3 € ≤ C* < 15 €) | 4,10 € | 4,30 € | 5,10 € | 5,30 € | 6,20 € | 6,50 € |
| Sortie 2 (15 € ≤ C* < 25 €) | 7,20 € | 7,50 € | 8,20 € | 8,50 € | 9,20 € | 9,60 € |
| Sortie 3 (25 € ≤ C* < 35 €) | 9,20 € | 9,60 € | 10,20 € | 10,60 € | 11,30 € | 11,80 € |
| Sortie 4 (35 € ≤ C* < 45 €) | 14,30 € | 14,90 € | 15,30 € | 15,90 € | 16,40 € | 17,00 € |
| Sortie 5 (C* > 45 €) | 16,40 € | 17,0 € | 18,90 € | 19,60 € | 21,50 € | 22,30 € |
| 1/2 journée (am ou pm) | 4,10 € | 4,30 € | 4,70 € | 4,90 € | 5,20 € | 5,40 € |
| Stage 3 demi-journées (am ou pm) | 12,30 € | 12,80 € | 14,10 € | 14,70 € | 15,60 € | 16,20 € |
| Stage 4 demi-journées (am ou pm) | 16,40 € | 17,00 € | 18,80 € | 19,50 € | 20,80 € | 21,60 € |
| Stage 5 demi-journées (am ou pm) | 20,50 € | 21,30 € | 23,50 € | 24,40 € | 26,00 € | 27,00 € |

* C : coût pour un jeune = devis activité + devis transport / nombre de jeunes mentionnés dans la plaquette de communication

Pour les séjours, il est proposé le paiement en plusieurs fois

- en 2 fois pour les séjours d'été
- en 3 fois pour le séjour ski

Le paiement des séjours se fait avant le départ. En cas de non-participation pour raisons médicales et avec justificatif médical, un remboursement sera effectué à la famille.

Il vous est demandé de valider ces nouveaux tarifs.

Avis favorable

6 - Poursuite ou non du dispositif de mise à disposition gracieuse de deux bureaux médicaux pour la SISA Magali D'ARGENTRE

Les éléments vous seront présentés durant la séance.

Magali D'ARGENTRE : « Il vous est proposé de reconduire le dispositif uniquement pour un an et uniquement pour le docteur SAVIDAN. »

Jean-Pierre LE SCORNET : « Je présenterai d'une manière un peu différente. On arrête le dispositif, sauf pour le docteur SAVIDAN qui intervient 2 jours par semaine. En effet, les résultats de l'évaluation sont plutôt en demi-teinte et même plutôt négatifs en terme d'offres de soins supplémentaires sur le territoire. Le souhait est de ne pas fermer la porte au docteur SAVIDAN. Le risque étant que le docteur parte si nous arrêtons la disposition gracieuse du cabinet. »

Daniel DOYEN : « Cette décision me surprend. Nous nous étions engagés pour 6 mois. Pour quelles raisons la médecin POTROVIDA est-elle partie ? De nouveaux médecins s'installent à Martigné et pas à Mayenne alors que nous avons de beaux locaux au pôle. Je suis d'accord pour un renouvellement pour 2 jours par semaine mais je trouve cela dommage. Nous investissons du temps et de l'argent pour peu de résultats. »

Jean-Pierre LE SCORNET : « On le voit bien « la carotte » financière n'est pas la plus adaptée. Ce qui compte avant tout pour faire venir des praticiens : c'est l'ambiance, c'est l'envie de travailler ensemble. C'est, en tout cas, ce qui remonte des élus, des patients et des acteurs qui interagissent dans le champ de la santé. L'aspect financier n'est pas le critère déterminant. »

Daniel DOYEN : « Je suis d'accord. Des médecins sont partis sur Laval et nous n'avons pas su pourquoi. C'est inquiétant. »

Xavier TALOIS : « La raison du départ du docteur POTROVITA lui appartient. Je veux préciser qu'elle n'était toutefois pas enracinée sur Mayenne. C'est plutôt son style d'exercice. Elle fait des piges à gauche à droite. Ce dispositif n'a pas permis à un médecin de s'enraciner durablement. Le docteur POTROVITA assurait de l'ordre de 200 consultations par semaine. C'est à souligner. Nous l'avons rencontré et évoqué avec elle des pistes d'installation possible, même en dehors du pôle santé. Pour l'heure, elle n'a pas donné suite. »

Jean-Pierre LE SCORNET : « Nous l'avons effectivement rencontré. Il y a pour elle un inconvénient, elle n'a pas le permis de conduire. »

Jean-Paul COISON : « Nous sommes toujours favorable à maintenir un médecin même si ce n'est que pour deux jours. Quelle est la légitimité ? Est-ce le docteur DUQUESNEL qui embauche ? Le pôle santé a vocation à recevoir des médecins qui veulent faire une patientèle. Il s'agit de médecins pour des remplacements. »

Jean-Pierre LE SCORNET : « Ce ne sont pas des remplaçants en tant que tels. Ce sont des collaborateurs. »

Xavier TALOIS : « Dans le domaine médical, il y a des contrats très spécifiques. »

Jean-Pierre LE SCORNET : « Le docteur Duquesnel n'a jamais voulu nous communiquer les contrats de travail. On ne connaît pas la relation contractuelle et financière entre ce médecin collaborateur et le médecin qui recrute. C'est une boîte noire qui n'a pas été portée à notre connaissance contrairement à ce que nous avons écrit. Nous savons que ce point financier est la raison du départ du docteur POTROVITA. On ne connaît pas la part financière qui revient à Duquesnel à chaque consultation. »

Guillaume CHESNEAU : « Que se passe-t-il si on ne renouvelle pas ? »

Jean-Pierre LE SCORNET : « Le médecin va partir. »

Guillaume CHESNEAU : « Est-ce que le docteur SAVIDAN sait que le loyer est gratuit ? »

Jean-Pierre LE SCORNET : « Je pense qu'il doit le savoir. »

Guillaume CHESNEAU : « Je vais voter oui car nous avons des obligations vis-à-vis de la patientèle, sinon ce serait un grand non. »

Jean-Pierre LE SCORNET : « Bien sûr, si nous avons le choix. »

Mickaël DELAHAYE : « La question peut se poser. Je ne suis pas certain que le praticien est gagnant avec les rétrocessions de commission. Il serait peut-être plus gagnant avec un loyer très modeste par exemple à Aron. »

Jean-Pierre LE SCORNET : « Je ne suis pas sûr que le docteur SAVIDAN souhaite s'installer ailleurs qu'au pôle pour 2 jours par semaine. Il faut un secrétariat. Ce n'est pas si simple que cela une installation dans un cabinet extérieur. Nous avons d'autres pistes pour Aron et j'espère que cela aboutira rapidement. »

Xavier TALOIS : « Nous avons fait cette proposition au docteur POTROVITA . Elle est en début de carrière avec un exercice à temps plein. »

Jean-Pierre LE SCORNET : « Pour le docteur SAVIDAN, c'est juste un complément de retraite. C'est effectivement terrible d'être entre le marteau et l'enclume. »

Mickaël DELAHAYE : « Je crains que ce ne soit une chaîne sans fin. Duquesnel peut revenir avec un nouveau praticien et demander les mêmes conditions. »

Jean-Pierre LE SCORNET : « J'attire votre attention sur un élément indirect. La pharmacie du pôle souffre. »

Xavier TALOIS : « Ils sont d'autant plus inquiets, qu'ils ont fait des investissements et ils ressentent le départ du docteur POTROVITA. »

Dominique FOURNIER : « J'espère que ces nouvelles pistes permettront plus de délégations envers les pharmaciens en terme de prescriptions. »

Daniel DOYEN : « Est-ce qu'il y a toujours des infirmières qui viennent aider les médecins ? »

Jean-Pierre LE SCORNET : « Il y a une IPA et une assistante médical sur le pôle santé. »

Xavier TALOIS : « Il y a la volonté de développer ce type de fonctions, par exemple sur le centre de santé il y a une infirmière qui est en formation d'IPA et qui arrivera en juillet 2025 à la fin de sa formation. Ce dispositif fonctionne. Tout comme celui des assistantes médicales. Ce sera le cas à Champéon. »

Jean-Pierre LE SCORNET : « C'est encore à affiner mais cela permettrait 20% de consultations en plus par jour. »

Avis favorable

7 - Mise en œuvre d'aides spécifiques en direction des médecins libéraux (installation, aménagement de locaux IPA, assistant médical...)

Magali D'ARGENTRE

Les éléments vous seront présentés durant la séance.

Sujet reporté au 07 mai

8 - DAME – PCAET – Programme bocager « Territoire de Bocage» 2024-26

Jean-Pierre LE SCORNET

Le PCAET de Mayenne Communauté approuvé en 2021 accorde une place d'importance à la préservation et la valorisation du bocage. Les élus de la commission bocage ont travaillé à un nouveau programme d'actions pour les années 2024 à 2026. Ce programme plus ambitieux a pour objectif la plantation de 20 km de haies par an, tout en travaillant de concert pour maintenir et densifier le linéaire existant et accompagner les acteurs vers une gestion plus durable.

Le programme territorial intégré 2024-2026 de Mayenne Communauté présente 6 actions :

- **Action 1 : Renforcement et densification du linéaire de haies** : planter 20 km de haies par an avec un minimum de 8 km sur talus. Les projets de plantation seront pris en charge à 100 % si le bénéficiaire fournit le paillage, et à environ 80 % si le chantier est clé-en-main.
- **Action 2 : Développement des pratiques de gestion durable et labellisation d'exploitants** : temps de formation collective à la gestion durable, pré-audits, démonstrations de matériel

- **Action 3 : Incitation à la réalisation de travaux en faveur du complexe bocager** : Lancement d'appels à candidatures annuels pour réaliser des travaux de plantations :
 - de vergers (dans la limite de 30 arbres fruitiers)
 - de bosquets (plafond de 5000 m²)
 - d'agroforesterie
 et des projets de création/restauration d'arbres têtards.
- **Action 4 : Impulsion et développement d'une culture commune** : communication, déploiement de chantiers participatifs dans les communes, expositions, cycle de conférences, animations scolaires
- **Action 5 : Projets pilotes et expérimentations** : régénération naturelle, chantiers clé-en-main, charrue forestière, PSE
- **Action 6 : Animation du programme bocager 2024-26** : poste de technicien

Le programme bocager de Mayenne Communauté va intégrer le dispositif de Programme Territorial Intégré (PTI) de la Mayenne pour bénéficier des financements du département à hauteur de **34 % pour un montant de 476 900 €** et le Contrat Territorial Eau de Mayenne Amont afin de bénéficier de ceux de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à hauteur de **47 % pour un montant de 659 100 €**. Le budget global du programme s'élève à **1 390 300 €** et le reste à charge de Mayenne Communauté est de **18 % soit 254 300 €**.

| Plan Bocager CCMC 2024-26 | 2024 | 2025 | 2026 | Dépenses prévisionnelles | CD53 | Agence de l'Eau Loire-Bretagne | Total Aide publique | Reste à charge CCMC |
|---|----------------|----------------|----------------|--------------------------|--------------------|--------------------------------|---------------------|---------------------|
| Action 1 - Renforcement et densification du linéaire (14 €/ml sur 60% du linéaire et 22 €/ml sur 40%) Travaux de plantation, conseils techniques, suivis... | 344 000 | 344 000 | 344 000 | 1 032 000 | 309 600 30% | 516 000 50% | 80% | 206 400 20% |
| Action 2 - Gestion durable | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 30 000 | 9 000 30% | 15 000 50% | 80% | 6 000 20% |
| Formation collective (conseils et formation, techniques de taille, pré-audits) démonstration de matériel PGDH | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 30 000 | | | | |
| Action 3 - Travaux bocagers | 15 000 | 15 000 | 15 000 | 45 000 | 36 000 80% | - 0% | 80% | 9 000 20% |
| Vergers, bosquets Têtards et agroforesterie | | | | | | | | |
| Action 4 - Développement d'une culture commune | 15 000 | 15 000 | 15 000 | 45 000 | 19 200 43% | 13 200 29% | 72% | 12 600 28% |
| Accompagnement des élus | - | - | - | - | - | - | | |
| Chantiers participatifs (2 par an) | 1 000 | 1 000 | 1 000 | 3 000 | 1 200 40% | 1 200 40% | | 600 20% |
| Communication | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 30 000 | 12 000 40% | 12 000 40% | | 6 000 20% |
| Animations scolaires Biodiversité du bocage | - | - | - | - | - | - | | |
| Spectacles culturels | 4 000 | 4 000 | 4 000 | 12 000 | 6 000 50% | - 0% | | 6 000 50% |
| Action 5 - Projets pilotes et expérimentations | 5 500 | 19 500 | 19 500 | 44 500 | 35 600 80% | - | 80% | 8 900 20% |
| Régénération naturelle et semis de graines VL | 2 500 | 2 500 | 2 500 | 7 500 | | | | |
| Réflexion Chantiers clé-en-main | 1 000 | 15 000 | 15 000 | 31 000 | | | | |
| Charrue forestière | 1 000 | 1 000 | 1 000 | 3 000 | | | | |
| Réflexion PSE | 1 000 | 1 000 | 1 000 | 3 000 | | | | |
| Action 6 - Animation du plan bocager | 64 600 | 64 600 | 64 600 | 193 800 | 67 500 35% | 114 900 59% | 94% | 11 400 6% |
| Technicien en charge du bocage (1 ETP) | 45 000 | 45 000 | 45 000 | 135 000 | 67 500 50% | 67 500 50% | | - 0% |
| Accompagnement administratif (0,2 ETP) | 7 600 | 7 600 | 7 600 | 22 800 | - 0% | 11 400 50% | | 11 400 50% |
| Frais de fonctionnement | 12 000 | 12 000 | 12 000 | 36 000 | - 0% | 36 000 | | - 0% |
| Budget Total | 454 100 | 468 100 | 468 100 | 1 390 300 | 476 900 34% | 659 100 47% | 1 136 000 | 254 300 18% |

Il sera proposé au conseil de :

- approuver le programme bocage 2024-26.
- autoriser Monsieur le Président à signer toutes les démarches administratives et les demandes de subventions liées à ce programme auprès des financeurs.

Voir annexe 1a

Avis favorable

Informations

9 - Constitution des groupes de travail suite validation du document : Mayenne Communauté « une nouvelle étape dans la coopération intercommunale »

Suite à la validation du document « stratégie 2023-2026 », il convient de lancer les groupes de travail :

- Groupe Action sociale d'intérêt communautaire piloté par Frédéric Bordelet
- Groupe Petite Enfance piloté par Magali d'Argentré
- Groupe Restauration collective piloté par Patrick Soutif et Clémence Rondeau
- Groupe Schéma de mutualisation piloté par Mickaël Delahaye
- Groupe de travail Sport reconnu d'intérêt communautaire dont l'objet sera de travailler sur les terrains synthétiques, projet handicap-école du sport et la halle d'Athlétisme piloté par Mickaël Delahaye

Odile NEDJAAÏ : « Il me semble qu'il avait été évoqué un groupe de travail pour les entreprises et je ne le retrouve pas dans la liste des groupes proposés. Je me demandais également s'il n'y avait pas des doublons de groupe car des élus de la Chapelle au Riboul font déjà partis des groupes restauration scolaire, mutualisation et social. »

Jean-Pierre LE SCORNET : « Ce sont les mêmes. »

Odile NEDJAAÏ : « Nous n'avons donc pas à nous réinscrire. Qu'en est-il du groupe de travail sur les entreprises ? »

Pierrick TRANCHEVENT : « Nous avons plusieurs groupes sur l'économie. Un seul a été conservé : ZA. Il travaille sur les questions d'implantation et des friches. Ce groupe reste ouvert. Le contact est Anabelle RIVRAIN à la SERE. Vous pouvez également rejoindre le groupe Territoire d'industrie. Les réunions ont lieu le soir à 18h ou en fin de matinée en fonction des disponibilités des chefs d'entreprises.»

Magali D'ARGENTRE : « Le groupe de travail petit enfance se réunira le samedi 13 avril de 9h30 à 12h sur le site des châteliers. Il serait intéressant que toutes les communes soient représentées. Il sera question des problématiques de la petite enfance. »

10 – Agenda – Soirée des agents

La soirée aux agents aura lieu le mardi 4 juin à 18 h 30 à la salle polyvalente.